

Harfleur Zoom

Informations Municipales - numéro 111 - Février 2023



Le CCAS La Solidarité et le partage

Les médiateurs, c'est déjà fini ?

Ayant saisi l'opportunité offerte par l'Etat en lien avec la Mission locale de recruter des jeunes sous des contrats spécifiques, les fameux Parcours Emploi Compétences, la Ville d'Harfleur avait décidé de recruter quatre médiateurs à mi-temps chacun.

L'objectif de ces contrats était de pouvoir offrir des qualifications à des jeunes dont on sait qu'ils sont les premiers à être victime du chômage sous l'argument trop répandu du manque d'expérience. Il s'agissait donc de pouvoir allier formation par le biais de la Mission Locale, et emploi, par le biais de la Mairie. L'Etat se portait garant du dispositif à hauteur de plus de 50% (65% pour l'ensemble des jeunes et 80% pour un jeune issu des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)).

Seulement voilà, les types de contrat jeunes se suivent et ne se ressemblent pas, et surtout, se succèdent si rapidement qu'ils ne durent pas suffisamment longtemps pour pérenniser le travail entamé par les organismes qui portent ces contrats. Aussi, la contribution de l'Etat tombait-elle d'un coup à zéro, invitant les structures employeuses à s'orienter vers le nouveau contrat aidé, le contrat d'engagement jeune.

Or, ce contrat ne se fixe pas les mêmes objectifs, ne s'oriente pas vers les mêmes publics. Madame le Maire avait vivement protesté afin de pouvoir pérenniser les emplois de médiation dans laquelle la commune avait investi en partenariat avec la Mission Locale qui avait financé les formations. Le PEC ne datait que de 2018, soit sous la première mandature d'Emmanuel Macron. Les statistiques du chômage chez les jeunes restent toujours catastrophiques et ces dispositifs trop éphémères ne sont pas de nature à améliorer la situation. L'expérience ne se gagne pas sur un an mais sur plusieurs années, encore faut-il réfléchir à en garantir la pérennité. La conséquence : un travail conjoint de la Mairie et de la Mission Locale qui n'aura que peu d'effet pour les jeunes recrutés faute de ne pas avoir pu disposer du temps nécessaire pour les installer dans leurs fonctions.



Sommaire

Retrospective

Dossier

En détails

Focus

Actu

Infos

Bulletin d'information de la ville d'Harfleur
Mairie d'Harfleur
55 rue de la République
76700 Harfleur

Directrice de publication :
Christine Morel

Rédaction :
Services Mairie d'Harfleur

Maquette / photographie :
Alexandra Gobbé-Anne
Nadia Younsi
Damien Chelaouchi

Imprimeur : Petite Presse
7 av. du Cantipou
76700 Harfleur

Ce n'est pas peu dire que d'affirmer que 2023 démarre dans la colère. Chacun de nous qui y a participé a pu le constater lors de la manifestation contre la réforme des retraites. Et comment ne pas se sentir à la fois abattu et exaspéré face à l'augmentation du coût de la vie qui s'entrechoque avec l'obligation de devoir travailler encore plus tard et de voir le temps pour soi s'éloigner.

Je l'entends partout, la peur du lendemain grandit. Et elle vaut pour toutes et tous. Tous ceux qui parvenaient à peine à économiser chaque mois, tous ceux qui se trouvaient sur le fil mais pour qui ça passait encore, tous ceux pour lesquels cela relevait déjà de l'exploit, eux comme nous tous, nous scrutons tous les postes de dépense afin de les réduire. Au point d'effacer les années passées à économiser, de les rendre sans effet. Face à ces épreuves, les guerres partisans apparaissent encore plus stériles qu'à l'accoutumée ; elles n'y ont pas leur place, c'est tout.

C'est dans ces moments de crise aigüe que nous devons écouter vos besoins et agir pour vous accompagner avec tous les moyens qui sont en notre possession. La commune est et doit rester cet échelon de proximité qui protège ses habitants et qui sait réagir avec discernement face aux événements difficiles et exceptionnels. Ne nous laissons pas aller à nous comparer à notre voisin et envier avec aigreur ceux qui sont un peu mieux lotis ou ceux qui reçoivent davantage. Cela fait le jeu du gouvernement comme des partis de droite qui ne cherchent qu'à opposer les plus fragiles entre eux. Notre municipalité conçoit, au contraire, son rôle comme celui de toujours trouver la capacité de travailler collectivement. Belle, rebelle et solidaire, voilà l'Harfleur que j'aime !

Christine Morel
Maire d'Harfleur

Rétrospective

Des vœux pour l'année 2023

C'est dans le contexte actuel difficile et un peu perturbé que Christine Morel, Maire d'Harfleur et l'équipe municipale ont présenté leurs vœux aux personnalités, associations, habitants... pour l'année 2023, le 05 janvier dernier. Se montrant réaliste, mais malgré tout optimiste, madame le Maire a insisté sur l'espoir et la persévérance dont tous et toutes devront faire preuve dans les mois à venir. Le 06 janvier, se fut, accompagnée de M. Bellenger (adjoint en charge du personnel municipal) et de M. Charpentier (directeur général des services) qu'elle renouvela ses vœux devant l'ensemble des agents municipaux. Ce dernier exprima ces inquiétudes sur l'avenir de la fonction publique au vu de la politique menée par le gouvernement (combat d'ailleurs aussi mené par les élus Harfleurais qui ont, fin décembre 2022 mis en place une série d'actions pour la défense des services publics). La cérémonie s'est achevée par la remise des médailles du travail aux agents.

famille paix partager sourrire construire ensemble
 collectif ami(e)s climat nature danser OUVREURE D'ESPRIT
 aller de l'avant amour respect sororité avancer
 audace AVOIR CONFIANCE EN L'AVENIR S'ADAPTER
 ÉCOUTER
 AGIR POUR L'HUMAIN
 main dans la main réver BIENVEILLANCE
 détermination croire accueil chance espoir
 liberté FRATERNITÉ bonheur santé
 mobilité active solidarité



Christine Morel, entourée des agents médaillés de la Ville d'Harfleur



Les élus de la majorité se joignent à madame le Maire pour la cérémonie des vœux 2023

Ouverture du festival de théâtre Côté cour côté jardin



Les misérables - Cie Corinthe



Les misérables - Cie Corinthe

Le festival de théâtre Harfleurais reprend du service en 2023 avec une programmation variée et engagée. A l'heure où nous écrivons ces lignes deux pièces se sont jouées pour lesquelles le public a répondu présent en remplissant le Creuset de La Forge d'émotions et d'applaudissements. Gageons qu'il en sera de même pour les deux pièces à venir les 2 et 4 février 2023 : «Trop de silence en corps» par la compagnie du Temps qui sèche, traitant des violences faites aux femmes, et «L' auberge du Caramel», de et par la compagnie des «Tréteaux de juillet» dans un registre comique et déjanté pour clôturer cette édition. Nous reviendrons bien sûr sur ces deux derniers spectacles dans le prochain du numéro du Zoom.



Nos femmes - Cie Le Manteau d'Arlequin



Nos femmes - Cie Le Manteau d'Arlequin

Rétrospective

Championnat cross country



Le 22 janvier 2023, au complexe sportif Maurice Thorez, se sont déroulés les championnats départementaux 76 de «Cross-Country». Plus de 700 personnes y ont participé malgré le froid et l'humidité rendant le parcours plus difficile. De l'avis des participants le «parcours fut «dur» mais très sympa». Bravo à Mr Lelant, président du COH et à l'ensemble des bénévoles pour leur investissement et leur contribution à la réussite de cette journée.



Le Conseil Municipal des Jeunes est élu !



Ils s'appellent : Fleur Nolent, Rachel Rault, Cléobule Lechartier, Inès Dembelle, Emmà Rimbot, Eléana Berne, Gabriel Huynh, Naël Boquain, Morgann Tessier, Hugo Grout, Cali Derrick, Idriss Nicolas, Thom Duboc, Pauline Lenormand et Thibault Sorel. Ils sont élèves aux Caraques, à Fleurville, à A. Gide ou à P. Picasso et sont aussi désormais les membres élus par leurs camarades au Conseil Municipal des Jeunes. Madame le Maire dans son discours a souligné : «Si j'ai souhaité mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes c'est que je suis persuadée que vous pouvez nous apporter beaucoup. Votre regard sur notre ville, notre société, doit nous permettre de progresser car souvent en devenant adulte on perd de vue l'essentiel, notre regard d'enfant.» C'est ainsi qu'a débuté cette journée du 28 janvier pour les petits conseillers, une remise d'écharpe par les élus du Conseil Municipal, puis des



ateliers sur leurs idées de projets et leur mise en valeur avec deux intervenantes de LA FRIT (Théâtre d'improvisation) pour finir sur une restitution devant le public, parents, élus, presse, et encadrants. Une belle journée !

Une assemblée pour l'AAPPMA



Les membres actifs de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique «LA LEZARDE», se sont réunis en Assemblée Générale, le samedi 28 janvier 2023 à 17h, à la salle Jean Le Bosqué. Cette réunion a également été l'occasion pour la remise des diplômes de l'Ecole de Pêche «APN LA LEZARDE».

Le Secours Populaire réunion et galette !

Le 27 janvier dernier, le comité du SPF d'Harfleur a réuni tous ses bénévoles, des donateurs et quelques personnes attachées aux valeurs de solidarité de l'association. A noter aussi, la présence des enfants du club «Copain du Monde» de l'école des Caraques entourés par leurs animatrices et de M. Loïc Jamet adjoint au Maire d'Harfleur.

Cette année, une invitée de marque en la personne de Mme Yveline Ollivier, ancienne doyenne des bénévoles de notre comité, très active et bien connue pour ses activités de correctrice pour le Zoom, d'animatrice des dictées pour les anciens de la RPA des 104 et bien d'autres actions pour la commune d'Harfleur.

Les vœux pour la nouvelle année furent prononcés par madame Jocelyne Laignel Secrétaire générale du Comité.



Plus qu'un concert une expérience !

Avec Marie Jérémie et Antoine Gosselin aux violoncelles et percussions, les spectateurs ont vécu plus qu'un concert dans une église. Ce fut une véritable expérience sensorielle où de grands classiques étaient revisités et prenaient vie d'une façon tout à fait inattendue. Un moment hors du temps chargé de poésie et de virtuosité.





Le CCAS

Solidarité et Partage

En complément de ce que peut mettre en place le Département, l'accompagnement social est un axe essentiel de l'action des communes. A côté des actions portées directement par la commune comme l'attribution des bourses d'étude, notre commune s'est dotée d'une structure spécifique à travers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Doté d'un budget spécifique, d'une instance de décision, le Conseil d'Administration, composé d'élus municipaux mais aussi de représentants d'associations, le CCAS développe tout au long de l'année des activités d'accompagnement individuels ou collectifs auprès des familles harfleuraises et gère la Résidence autonomie des 104 pour personnes âgées. C'est donc un organisme essentiel de la politique sociale municipale que nous vous proposons de découvrir dans ce dossier.

Entretien

Des associations, des citoyens, des professionnels et des élus engagés

La particularité du CCAS, comme évoqué par ailleurs dans ce dossier, est d'être géré par un Conseil d'Administration composé à égalité entre représentants du conseil municipal et représentants d'associations intervenants auprès des différents publics touchés par le CCAS dans des domaines comme le vieillissement, la solidarité, la famille, le handicap ou encore l'insertion professionnelle. Cette pluralité permet d'enrichir les réflexions sur les orientations débattues au sein du CCAS et d'étudier les dossiers individuels d'aide sous des angles différents.

Paroles d'acteurs de l'action sociale :

Annie Bozec, Directrice de FODENO

Je participe depuis plusieurs années aux travaux du CCAS en tant que directrice de FODENO, organisme de formation et d'insertion sociale et professionnelle. En complément des aides sociales que le CCAS peut apporter, il me semble indispensable de mettre en place des actions dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle. C'est notamment ce que nous faisons dans le cadre du Pôle d'insertion installé à Beaulieu. Travailler sur l'image de soi, la confiance, se fixer des objectifs professionnels, se remettre à niveau est essentiel quand un parcours de vie nous a exposé à des difficultés qui parfois peuvent sembler insurmontables. Echanger au sein du conseil d'administration du CCAS avec les élus de la Municipalité et avec des associations intervenant dans d'autres domaines que le nôtre est essentiel pour bâtir des projets correspondants aux réels besoins des personnes accompagnées par le CCAS.

Christine Morel, Présidente du CCAS

Nous travaillons en totale confiance et complémentarité au sein du CCAS avec les représentants des associations qui ont souhaité s'engager auprès de nous pour contribuer à la définition et à la mise en œuvre de notre politique sociale. Leur point de vue d'acteurs du quotidien est un enrichissement essentiel à nos travaux. C'est une particularité importante. Une autre est la

nécessaire confidentialité des débats et des échanges au sein du CCAS lorsque nous étudions des situations individuelles. En plus d'une obligation, c'est un engagement primordial auprès des personnes déposant un dossier. Cela permet aux membres du conseil d'administration d'examiner chaque situation de manière approfondie en veillant à ce que les réponses apportées soient toujours adaptées et équitables. Je ne transigerais jamais sur ce point.

Martine Bak-Schmaltz, agent du service public

Secrétaire de direction au sein du Pôle Famille Solidarité, ma fonction est essentiellement basée sur le secrétariat de la direction et des autres secteurs du pôle. Toutefois lors de la période Covid, la distribution alimentaire devait continuer et de ce fait en l'absence des bénévoles, il a fallu renforcer ce service. Et depuis, tous les 15 jours je suis présente sur les 2 jours de distribution soit le mercredi un peu plus dans la manutention pour décharger et installer les produits sur les tables et le jeudi pour accueillir le public en leur proposant des objets de décorations, des produits d'hygiène, des jouets ou autres selon la livraison, mais également en échangeant sur des sujets divers. A la fin de journée, j'ai le sentiment d'avoir participé à un petit moment de bonheur face à un enfant qui sourit lorsque je lui donne une peluche et un parent qui vous remercie de l'avoir écouté.

Connaitre son territoire et les besoins de ses habitants :

L'Analyse des Besoins Sociaux.

Pour mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins des habitants, le CCAS doit pouvoir s'appuyer sur des données statistiques qui reflètent l'état des besoins sociaux sur la ville.

Ces statistiques n'existent pas en tant que telle au niveau national, régional, départemental ou local, notamment parce qu'elles doivent aussi s'appuyer sur les éléments chiffrés qui sont à la disposition des services de la ville. Il s'agit d'interroger des chiffres à travers diverses catégories que l'on appelle des « indicateurs généraux » (évolution démographique, structure de la population par âge/sexe/revenus, logement, mobilité, activité professionnelle, emploi/formation/scolarisation), et de leur donner du sens en choisissant d'approfondir certaines thématiques telles que la précarité et la pauvreté, l'accompagnement familial, la politique jeunesse ou senior, la santé ou le handicap, parmi d'autres.

Cette année, le CCAS de la ville d'Harfleur a lancé son

ABS (Analyse des Besoins Sociaux). Elle a fait appel à un cabinet d'études qui devra lui rendre une série de compilations statistiques lui permettant d'avoir conscience de l'état des besoins sur la commune. Le cabinet s'appuiera avant tout sur les services de la ville mais aussi sur les statistiques recueillies par l'INSEE lors du recensement de 2022, les chiffres réactualisés de Pôle Emploi ou encore ceux de la Caisse d'allocation familiale comme du Département de Seine Maritime.

Suite à cela, une étude thématique sera effectuée conjointement par le cabinet et les services de la ville qui figurera dans un rapport. Celui-ci permettra d'affiner les actions mises en place par le CCAS comme dans le cadre de la Politique de la ville. S'appuyer sur les réalités sociales et les témoignages de terrain, c'est ce qui permet à la commune d'agir de façon adéquate et pertinente auprès de ses habitants.

Aider



Centre Communal d'Actions Sociales Le cercle vertueux de la solidarité

Au sein de la commune d'Harfleur, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement. Cet établissement s'appelle le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les CCAS constituent l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, les CCAS luttent contre l'exclusion, accompagnent les personnes âgées, soutiennent les personnes souffrant de handicap et gèrent les différentes structures destinées aux enfants (hors écoles et centres de loisirs). Pour y parvenir, les CCAS possèdent une double fonction : accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

Qu'est-ce qu'un CCAS au sein d'une municipalité ?

Un peu d'histoire

Les CCAS découlent aujourd'hui d'un long processus d'organisation de l'aide sociale en France. Pour bien comprendre, rappelons qu'avant la Révolution française, l'Église catholique prenait en charge toutes les actions en faveur des pauvres.

La Déclaration des droits de l'homme fait apparaître le principe de l'assistance comme "un devoir de l'Etat et un droit pour le citoyen". Cette idée fut principalement initiée par la pensée des philosophes des lumières. Ainsi, en 1796, des bureaux de bienfaisance ont été créés et se sont progressivement étendus à l'ensemble du territoire. Ces établissements ont évolué en bureaux d'aide sociale jusqu'en 1986, date de la loi de décentralisation qui a transféré une partie des compétences de l'état vers les collectivités territoriales (régions, départements et communes). L'action sociale et médico-sociale est alors placée sous la responsabilité des départements et c'est ainsi que sont nés les CDAS (Départemental) et les CCAS (Communal).

Pour quoi faire ?

Les centres départementaux sont chargés de la gestion de l'aide sociale légale (RSA, APA...) et de coordonner l'action sociale sur leur territoire.

Les centres communaux sont davantage conçus pour veiller à la bonne accessibilité des aides sociales en général mais surtout pour prendre des initiatives au niveau local afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles. Sur ce point, sa compétence se limite au territoire de la commune.



Soutenir

Toutes les communes possèdent-elles un CCAS ?

Oui, si le nombre d'habitants est supérieur à 1.500 habitants. Pour les communes de taille inférieure, la création d'un CCAS est facultative. Certaines communes peuvent également se regrouper pour former un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Par ailleurs, les CCAS disposent de locaux qui leur sont propres ou peuvent être installés en mairie. Dans tous les cas, un accueil est assuré. Les plages d'ouverture varient selon la taille de la commune, d'une demi-journée par semaine pour les petites municipalités à un accueil quotidien dans les grandes villes.

L'agent d'accueil du CCAS saura :

- Identifier et qualifier la demande d'aide
- Aider à compléter les démarches administratives pour obtenir des aides
- Orienter vers les services et professionnels compétents

Pour Harfleur l'accueil se fait dans les locaux du Pôle Accueil Population, comme suit :

Lundi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Uniquement sur rendez-vous à prendre au préalable au 02 35 13 30 80



Comment et de qui est composé le CCAS à Harfleur ?

Le CCAS d'Harfleur est donc un établissement administratif public organisé de la façon suivante :

- Un(e) président(e) : Le Maire
- Un conseil d'administration : Celui-ci est formé à parité d'élus locaux et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale. A Harfleur, il est composé comme suit :

Mme Christine Morel
Présidente

Mme Sylvie BUREL Vice-Présidente

Mme Elise ROGER Conseillère municipale

M. Gilles DON SIMONI Conseiller municipal

Mme Aurélie REBEILLEAU Conseillère municipale

Mme Annie BOZEC Représentante de FODENO
(association : secteur insertion socio-professionnelle)

Mme Florence OUF Représentante de l'UNRPA - Ensemble et Solidaires
(association : secteur personnes âgées)

M. Philippe HUELVAN Représentant l'ALPEAIH
(association : secteur handicap)

Mme Jocelyne LAIGNEL
Représentante du Secours Populaire
(association : secteur famille)

Le conseil d'administration décide des orientations et des choix de la politique sociale locale. Le financement du CCAS est d'ailleurs assuré en grande partie par la commune



L'Equipe du CCAS :

Afin de remplir ses missions et mettre en application les orientations prises par les CA (ci-dessus), le CCAS se compose de :

- deux agents d'accueils,
- d'un coordinateur,
- d'une adjointe à la direction,
- d'une directrice.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il revient au CCAS :

- Un tiers des recettes de concessions des cimetières harfleurais
- L'intégralité des sommes provenant des quêtes de cérémonies civiles (mariage, parrainage...)
- Les particuliers ou associations qui peuvent directement faire des dons (ex. Harfleur Poker Club organise un tournoi depuis plusieurs années dont les recettes sont reversées)
- La subvention de la Ville, proposée par la municipalité et votée par le Conseil Municipal lors du vote du budget

A savoir !

Le CCAS s'appuie sur un collectif de bénévoles précieux auquel chacun peut participer en fonction de ses disponibilités et de ses envies. Si vous voulez vous y investir, vous pouvez vous faire connaître auprès du CCAS.

Bénévoles



Quelles sont les missions du CCAS ? Quel est le soutien apporté ?

Le Centre Communal d'Action sociale est le meilleur outil de la municipalité pour s'assurer que chacun puisse bénéficier des aides auxquelles il a droit et mettre en place des solidarités. Le CCAS établit un fichier des personnes aidées qui permet à la municipalité une meilleure connaissance des besoins de ses habitants et donc d'ajuster les moyens de son CCAS entraînant ainsi un cercle vertueux de solidarités.

Par conséquent le rôle du CCAS est double :

D'une part il accompagne l'attribution des aides sociales légales (admission en EHPAD, en établissement d'aide par le travail, foyer d'accueil spécialisé, long séjour, fonds de solidarité logement...), celles-ci sont instruites par le CCAS pour le compte du Département qui en assure le financement.

D'autre part, il est à l'initiative d'actions sociales locales :

Quelles aides et pour qui ?

Concrètement, voici un tour d'horizon des aides qu'il est possible d'obtenir auprès du CCAS d'Harfleur en fonction de votre situation.

Aide alimentaire, secours : lutte contre l'exclusion

L'aide alimentaire :

Le CCAS permet aux personnes en grandes difficultés financières d'obtenir de la nourriture lors de la distribution alimentaire. Cette distribution a lieu à Beaulieu un jeudi sur deux et permet aux bénéficiaires d'obtenir un ou plusieurs colis de provisions en fonction de la composition de leur famille. Cela représente un volume de 3 à 4 tonnes de denrées issues de dons (CEE et locales) par distribution, qui sont déchargées, mis en sacs et distribuées par des agents municipaux avec l'aide très précieuse de bénévoles. La constitution des colis est variée et variable en fonction des dons collectés (légumes, conserves, pâtes, riz, viande, poisson...), et permet la confection de repas équilibrés. Par ailleurs les bénéficiaires ne reçoivent pas cette aide gratuitement, ils doivent s'acquitter de la somme de 3€ par colis.

L'aide alimentaire peut également être distribuée sous forme de bons alimentaires (de 15€ à 60€ à utiliser dans les magasins de la région figurant sur une liste fournie).

commun) aides alimentaires pour les personnes en grande difficulté,

- gestion d'établissements municipaux (Résidence autonomie des 104).
- Organisation et financement d'animations, de sorties ou encore d'ateliers à destination des familles.

NB : Il n'existe pas légalement de limite à ces initiatives, cela dépend de ses moyens et de la politique sociale de la municipalité.



Les chèques d'accompagnement personnalisé :

Tout comme l'aide alimentaire, les CAP sont distribués aux personnes dans les situations les plus difficiles pour faire face à l'urgence. Pour en bénéficier, il faut habiter à Harfleur depuis plus de 6 mois et en faire la demande au CCAS. L'attribution de chèques personnalisés est étudiée au cas par cas, sur instruction d'un travailleur social. Ils se présentent sous forme de bons dont la valeur est comprise entre 15 et 60 euros. Les CAP peuvent être utilisés dans les commerces pour acheter des denrées alimentaires, des produits d'hygiène, des produits pour enfants et bébés (vêtements, fournitures, couches...).

Missions

Les secours :

Il s'agit d'aides financières ponctuelles, sous forme de prêts remboursables (à taux zéro) et destinés à répondre aux situations d'urgence. Leur attribution et leurs montants sont estimés au cas par cas. Pour bénéficier d'un secours du CCAS, il faut pouvoir justifier de la difficulté à faire face aux dépenses de première nécessité (alimentation, électricité, chauffage...).

NB : la plupart des CCAS appliquent un plafond annuel qui limite le nombre de secours attribuables.

Les demandes de domiciliation :

Presque toutes les démarches administratives et demandes d'aides vous obligent à posséder une adresse postale. Pour exemple, les aides sont versées sur un compte bancaire que vous ne pouvez ouvrir qu'avec votre pièce d'identité, laquelle vous contraint à justifier d'une adresse. Le CCAS permet aux personnes sans domicile fixe, ayant une attache avec la commune de fournir une adresse officielle indispensable à l'obtention de leurs aides, de leurs démarches administratives ou autre constitution de dossier, elles peuvent d'ailleurs venir y chercher leur courrier une fois par semaine.

NB : Certaines associations, comme la Croix-Rouge, permettent également d'être domicilié.



Les aides et le soutien du CCAS aux personnes âgées

L'allocation simple : Réservée aux personnes de plus de 65 ans (elles constituent la principale population victime de l'exclusion). Cette aide est attribuée aux personnes qui ne perçoivent pas de retraite ou de revenus suffisants pour supporter les coûts d'une aide à domicile. L'allocation simple est allouée sous forme financière ou matérielle par l'État. Le CCAS peut vous renseigner à ce sujet.

Aide ménagère : Si vous éprouvez des difficultés à effectuer les tâches ménagères et les gestes de base du quotidien comme les courses, la toilette ou la cuisine, vous pouvez demander une aide ménagère à domicile.

L'accord est donné par le département et il existe des conditions à respecter, en termes d'âge et de ressources. Le montant attribué pour cette aide dépend de vos revenus. Sachez que l'aide à domicile est un dispositif particulièrement encadré (aussi bien dans



la nature des tâches à exécuter que pour le temps passé à les réaliser). Les demandes d'aide ménagère doivent être réalisées en mairie ou au CCAS/CIAS qui vous accompagnera.

Portage des repas à domicile : Les personnes de plus de 65 ans qui éprouvent des difficultés à faire leurs courses ou à cuisiner peuvent bénéficier du portage de leurs repas à domicile (sous condition de présentation d'un certificat médical). La demande de portage de repas se fait directement auprès du CCAS.

Gestion de la Résidence Autonomie des 104 (RPA des 104) :

Lorsqu'un établissement pour personnes âgées est publique il est généralement géré par le CCAS de la commune, comme c'est le cas à Harfleur.

En ce qui concerne la tarification, le CCAS prend en compte les ressources de la personne hébergée et applique un tarif unique (en tout cas pour ce qui est lié à l'hébergement).

Le CCAS est également chargé de la tenue du registre canicule, et de la téléassistance (installation et maintenance prises en charge par le CCAS).

Les activités en direction des familles

Des ateliers variés : Le CCAS met en place des ateliers (cuisine, décoration / couture, bien-être...) au rythme de un atelier toutes les 2 semaines auxquels tous les habitants d'Harfleur peuvent participer sous condition d'inscription préalable. Interrompus pendant la crise sanitaire, ces ateliers devraient reprendre au printemps 2023.

Des sorties, des loisirs :

Le CCAS organise, en collaboration avec le Pôle Familiales Solidarités et les autres services municipaux des événements de type soirée festive ou sortie en famille (patinoire, bowling, parc d'attraction, base de loisirs...). Ces manifestations sont ouvertes à tous sur la base d'une tarification selon le quotient familial.



..... Ce qu'il faut savoir

Il existe 3 niveaux d'aides sociales :

- D'abord, la protection sociale qui est issue de vos cotisations (retraite, chômage, sécurité sociale...).
- Ensuite, il existe des aides sociales légales accessibles à tous dès lors que vous entrez dans les critères d'attribution (RSA, aides aux personnes âgées, handicap...).
- Enfin, l'action sociale est une forme volontariste de l'aide sociale. Elle dépasse le cadre de la loi et initie elle-même des actions de solidarités. Elle intervient surtout au niveau local.



@76 actu



Quand l'École rencontre le Lycée L'École du Goût - Lycée Agricole d'Yvetot

Dans le cadre du dispositif « École du Goût », mis en place dans les écoles d'Harfleur, la municipalité a souhaité mettre en place un partenariat avec le Lycée Agricole d'Yvetot. En 2023, une journée de visite de l'établissement yvetotais sera organisée avec les 3 classes de CE2 de l'école Caraques. 22 élèves par classe, soit un total de 66 enfants.

Communication et prise de contact avant la visite :

Afin d'établir un véritable partenariat, des échanges entre les élèves et les étudiants du lycée ont démarré dès le mois de janvier. Ces échanges ont pour but de permettre aux enfants de voir les évolutions naturelles (cultures et animaux) au fil des saisons, d'en prendre la mesure et de les comprendre avant leur visite.

Dans ce but, les étudiants du lycée vont réaliser, filmer, et monter eux-même neuf petites vidéos qu'ils enverront aux enseignants via internet... Grâce à ces supports en images, les étudiants vont se présenter et montrer des moments importants de la vie de l'établissement (la pousse des cultures, la récolte, la transformation des aliments, les naissances chez les animaux etc...). Les élèves harfleurais pourront, suite au visionnage de la vidéo de la semaine, poser leurs questions, par écrit ou en images, auxquelles les étudiants répondront directement. Un véritable lien entre les deux établissements et les deux groupes d'élèves pourra se tisser avant le jour J de la visite sur site. Les étudiants seront supervisés par leur enseignante afin que le langage soit le plus adapté possible, ne soit pas trop technique pour des enfants du primaire.

Jour de la visite :

La visite est programmée pour le jeudi 23 Mars 2023. Les 66 élèves s'y rendront en car avec leur 3 enseignants et les accompagnateurs (4 animateurs de la Ville et 6 parents d'élèves). Le matin ils participeront à des ateliers, le midi ce sera rendez-vous pour une dégustation de produits locaux avant de reprendre les cours des ateliers l'après-midi.

Les Ateliers :

Les ateliers, sous forme de jeux, d'une durée de 15 à 20 minutes seront animés par les étudiants du lycée agricole, et plusieurs professionnels de l'établissement. Le but est que chaque enfant puisse assister aux 6 ateliers, qu'ils puissent voir, apprendre et poser autant de questions qu'ils le veulent.

Les thèmes des Ateliers :

- 1 : Découverte de l'apiculture avec dégustation de miel
- 2 : La culture des céréales et leurs utilisations
- 3 : Les ovins : rendre visite aux agneaux, fonctionnement de la tonte, allaitement, élevage...
- 4 : Les bovins : rendre visite aux vaches et aux veaux, découvrir l'organisation de l'élevage, la traite...
- 5 : Technologique / laboratoire : transformation d'un produit brut en aliment
- 6 : Chevaux ou poulets (le choix n'est pas encore défini nous vous en dirons plus dans un prochain Zoom)



Entretien avec...

Justine Duchemin, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires

Dans le cadre de l'École du Goût, la Ville et les enseignants harfleurais ont tissé un partenariat avec le Lycée Professionnel d'Yvetot. Ce type de partenariat relève d'une volonté de l'équipe municipale, pourquoi ce choix ?

Pour la première année, l'École du Goût a initié un partenariat avec le Lycée Agricole d'Yvetot, dès ce printemps. C'est une grande chance pour nos élèves que le lycée leur ouvre ses portes. Accompagnés par des élèves de BTS, cela sera l'occasion pour eux/elles de découvrir des métiers de l'agriculture (l'élevage et le maraichage) mais également de visiter les laboratoires de sciences (biologie, chimie...).

Le Lycée Agricole d'Yvetot est aussi un lieu d'innovation et de recherche agricoles dans le domaine de la préservation de la biodiversité. Les animateurs et animatrices encadrant l'École du Goût se réjouissent de bénéficier des compétences de professionnels pour proposer aux élèves des activités en lien avec l'agriculture, l'alimentation et le respect du vivant.

Qu'est-ce que, dans le temps, ce genre d'expérience peut apporter aux élèves dans leur scolarité ou leur vie quotidienne ?

Pour nos élèves vivant en ville, ces temps d'échanges avec le lycée agricole leur offriront, je l'espère, une ouverture sur le monde rural. Au quotidien, cela leur permettra de regarder différemment les paysages agricoles et peut-être de mieux les comprendre.

Et ainsi pouvoir faire le lien entre ce qui se passe au fil des saisons dans les champs et ce que nous cuisinons chaque jour.

Plus largement, pouvez-vous nous parler du «bonus» pédagogique offert par l'École du Goût ? Sur le gaspillage, sur la connaissance des aliments, sur la curiosité gustative etc...?

L'École du Goût offre aux élèves une appréhension ludique et sensible de l'alimentation.

Aussi bien au niveau de la production (agriculture biologique, découverte des métiers agricoles) mais aussi des compétences de cuisine (épluchage, cuisson, association des goûts) et également de partage et de valeurs citoyennes (travail en groupe, limitation des déchets...)

Cette initiation au goût permet aux enfants de découvrir les aliments sous différentes formes et modes de préparation. Il est scientifiquement prouvé qu'il est nécessaire de goûter le même aliment au moins huit fois pour que son palais s'habitue à ce nouveau goût et puisse l'apprécier.



Et enfin, tout ce travail effectué par l'École du Goût ne représente pas qu'une action isolée, il fait partie d'un ensemble, d'une politique globale suivie par la restauration municipale, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Ce travail de découverte alimentaire entre en résonance avec la mission que se fixe la restauration scolaire. Chaque midi, les équipes de la cuisine centrale cuisinent au maximum des produits variés, de saison, issus de productions locales et sous labels de qualité.

Pour rendre ce temps de pause agréable et pédagogique, le personnel accompagne chaque enfant dans sa découverte et son apprentissage gustatif. Les règles de la collectivité diffèrent évidemment de celles du foyer, l'objectif étant de gérer tout un groupe dans un temps donné tout en respectant le rythme de l'enfant et ses besoins particuliers.

La restauration scolaire est également un lieu de sociabilisation et de découvertes, entraînés par le groupe et l'envie de partage et de mimétisme, l'enfant goûte et mange de nouvelles choses.

Souvent nous avons ce genre de retour de la part des parents : « à la maison il/elle ne veut pas en manger pourtant il/ elle en mange à la cantine » Cela illustre bien le fait que manger s'apprend et que le goût est un sens en mouvement qui ne demande qu'à être entraîné et stimulé !



Une motivation hors normes au service du Zoom d'Harfleur

Comme il vous a été présenté dans le Zoom de janvier 2023, la commune d'Harfleur travaille avec l'ESAT de l'Estuaire qui se situe à Gonfreville l'Orcher. Cette collaboration assure à la municipalité un travail de qualité, de proximité, et qui est en cohérence avec les valeurs défendues par l'équipe municipale.

Le bulletin municipal est distribué par une équipe motivée et dynamique, qui montre un réel plaisir à permettre à tous les Harfleurais de profiter de leurs informations municipales directement dans leurs boîtes aux lettres. Il peut arriver parfois que certaines adresses ne soient pas distribuées, la tâche est beaucoup moins aisée qu'elle n'y paraît, en ce cas il est possible de se signaler à l'accueil de la mairie. Laissez-nous vous présenter ceux grâce à qui vous pouvez lire ces lignes, confortablement installé chez vous...

L'équipe de diffusion du Zoom

Ils s'appellent Christophe, Jean Michel, Joachim, Sébastien et leur chauffeur Anthony. Pour certains cet emploi est récent (un peu plus d'un an) pour d'autres cela fait plus de 10 ans qu'ils font partie de l'ESAT, certains d'entre eux se connaissent même depuis 15 ans. Ils sont tous différents les uns des autres avec pourtant un point commun : la joie et l'envie de faire au mieux leur travail !

D'ailleurs, lorsqu'on les interroge sur leurs motivations, sur ce qui leur plaît le plus dans la distribution, ce que leur apporte leur travail au quotidien, voici leurs réponses, surtout exprimées par Christophe et Jean Michel mais que tous ont validés :

« J'aime être à l'extérieur, bouger, sortir, rencontrer les gens ! On travaille par tous les temps mais on aime ce que l'on fait, rendre service aux gens. Cela fait plaisir lorsque certains nous remercient et sont contents d'avoir leur magazine chez eux. »

« Le travail, il faut que ce soit bien fait, nous on travaille en équipe, c'est bien mieux, on n'a pas tous le même rythme mais ce n'est pas grave on s'adapte, et on aime ça. »

« On a l'impression que les gens sont un peu plus tendus qu'avant, mais heureusement il y a toujours une majorité de gens sympas, ce n'est qu'une minorité qui s'en prend à nous... Ce serait vraiment dommage d'être obligé d'arrêter un jour à cause des agressions, dommage pour tout le monde. »

Encore merci messieurs et chapeau pour votre bon boulot ! (Ndlr)



La Ville est en accord avec l'équipe sur ce dernier point et nous espérons que vous leur réserverez le meilleur accueil possible. La municipalité rappelle aux Harfleurais que :

- Si vous ne voulez pas être dérangé en journée par la distribution du zoom, il suffit de le dire poliment à l'équipe, ou à vous signaler en mairie, vos noms et adresses seront ajoutés à la liste « **ne pas sonner à cette adresse** ».
- Si au contraire, vous avez la disponibilité pour aider notre équipe, vous pouvez aussi vous signaler et vous serez ajouté comme personne « **d'accord pour ouvrir la porte d'immeuble** »

La quasi-totalité des immeubles nécessitant un badge, et hormis quelques bailleurs qui ont donné accès, il est des fois bien difficile pour eux de distribuer partout, ce qui les oblige à laisser les Zooms à la merci des intempéries.

Un ESAT, c'est quoi ?

Un ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) est un établissement médico-social accueillant des personnes en situation de handicap dans un cadre de travail et relevant, pour l'essentiel, des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Ils offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. L'ESAT de l'Estuaire : 7 ateliers de savoir-faire

Cet ESAT est ouvert depuis 1998 et accueille 90 travailleurs en situation de handicap. Il propose les services suivants :

Atelier Repassage



L'atelier repassage / lavage de l'ESAT de l'Estuaire accueille les particuliers comme les professionnels du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h.

Les équipements professionnels dont est doté l'atelier donnent la possibilité de prendre en charge des articles volumineux tels que : couettes, dessus de lit, housses de clic-clac, couvertures de cheval...

Le savoir-faire et la réactivité de l'équipe nous permettent de vous proposer un service de qualité dans des délais courts. **Pour plus de renseignements n'hésitez pas nous contacter au 02 35 49 65 59.**

Atelier Peinture

L'atelier Peinture de l'Estuaire, créé en 1998 et fort d'une expérience de 24 ans est composé de cinq travailleurs à ce jour et réalise des travaux professionnels de peinture en bâtiment en intérieur et en extérieur pour des particuliers, des entreprises, des administrations...



Pour de plus amples informations sur tous les types de travaux réalisés, contactez nous.

Atelier Sous-Traitance

L'atelier sous-traitance prend en charge de multiples tâches comme le conditionnement, la mise sous pli, la distribution de journaux, de flyers, d'agenda ou tout autres supports de communication visuelle...

Atelier EHL

L'atelier Entretien Hygiène des Locaux propose un service de nettoyage personnalisé qui s'adapte en fonction des



lieux. En 2023, l'EHL a souhaité s'inscrire à travers l'éthique, l'authenticité, la transparence et l'amélioration de son service dans un développement économique durable en changeant sa gamme de produits d'entretien et en choisissant une gamme combinant Haute performance et Écoconception intégrale.

Atelier Métallerie

Cet atelier travaille aussi bien pour des particuliers pour lesquels il fabrique des pièces comme des portails, des rambardes, des garde-corps... que pour des professionnels qui sollicitent l'ESAT par exemple pour la découpe de tôle, du pliage, de la soudure sur inox et aluminium, etc.



Atelier Restaurant

« LA TABLE DU PRADON »

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi sur le temps du midi. L'équipe vous propose une cuisine gourmande et raffinée avec sa carte de saison qui propose tous les jours 3 entrées, 3 plats et 3 desserts disposant du label « Fait maison ».



Sa capacité d'accueil peut aller jusqu'à 45 couverts (accueil des particuliers et des groupes). Les prix sont abordables et il fonctionne exactement comme un restaurant classique. La réservation est souhaitée et recommandée.

En supplément, des locations de salles de réunion pour formation / séminaires sont proposées.

[Spectacle participatif]

« Soirée coquine »

Dictée et lectures érotiques
Par l'association Saundatti After Beat



Soirée spéciale pour la Saint-Valentin sur le thème de... l'érotisme !

En première partie de soirée :

Une dictée érotique (quand l'orthographe devient plaisir...), avec Hélène François et Marie Stepowski

En seconde partie de soirée :

La dictée sera suivie de lectures érotiques mis en musique et chansons (vous retrouverez les textes et chansons de Pierre Louÿs, Anaïs Nin, Collette Renard et bien d'autres), avec Marie Stepowski, Christian Tardif, et Marc Heullant.

« Soirée coquine » - Mardi 14 février

19h / Bibliothèque Elsa Triolet - Entrée libre sur réservation

Informations - réservations au 02 35 45 42 27

[Bibliothèque Elsa Triolet]

[Ciné-goûter]

« Matilda »

De Danny DeVito (1997)



Rien ne rapproche Matilda de ses parents : eux sont d'affreux personnages, bêtes et méchants; elle est une petite fille éveillée, curieuse et intelligente. A l'âge de six ans, elle est enfin envoyée à l'école. Là, elle découvre une institutrice qui lui donne l'attention qu'elle n'a pas chez elle. Mais la directrice de l'établissement est en revanche beaucoup plus stricte et terrorise les enfants. Matilda découvre alors qu'elle a des pouvoirs mystérieux dont elle se servira pour changer sa vie...

La séance sera suivie d'un goûter, offert à tous.

Ciné-goûter « Matilda »

Mercredi 15 février - 14h30

La Forge - Tarifs : de 2€ à 4,50€

Informations au 02 35 13 30 09 [La Forge]

[Visite]

Le clocher de l'église Saint-Martin

Fermé au public depuis 2014, le clocher de l'église Saint-Martin s'ouvrira bientôt une nouvelle jeunesse. Avant le lancement de ce grand chantier de restauration, le « phare du Pays de Caux » s'ouvre au public pour livrer ses secrets. Vous y découvrirez, cachés dans les combles, les vestiges de l'église du Moyen Age, et au détour des escaliers le beffroi et ses trois cloches, et la flèche vertigineuse. En parcourant les passerelles, les chéneaux et la galerie haute, vous découvrirez la richesse de l'ornementation, et vous comprendrez les défis que se sont imposés les bâtisseurs de cette masse de pierre, si imposante et légère à la fois.

Le clocher de l'église Saint-Martin

Samedis 11 et 18 mars - 10h30 [Samedi 11 mars : COMPLET]

Église Saint-Martin - Gratuit sur réservation - attention jauge très restreinte
Informations - réservations au 02 35 13 30 09 [La Forge]



L'Écho des commerces

Bonheur and Caux by Maison Guérault

Trop peu de temps à consacrer à l'organisation d'un événement qui vous tient à cœur ?

Vous ne savez pas par où commencer ? Alors mettez le stress de côté et laissez-vous guider par « Bonheur and Caux »

Pour une fête réussie, rien ne doit être laissé au hasard.

La devise qui illustre leur philosophie :

« Les détails font la perfection, et la perfection n'est pas un détail » Léonard de Vinci

Delphine Guérault a suivi une formation dispensée par Christine RAIGA, ingénieure et formatrice certifiée dans le domaine de la formation et l'organisation de mariage (la seule en France). Elle pourra organiser pour vous des événements sur mesure et clé en main : mariage bien sûr mais aussi anniversaire, parrainage, baptême, fête au bureau, événements en milieu professionnel...

Comment cela se passe ?

Du premier contact téléphonique jusqu'au lendemain de la réception ils vous accompagneront dans la belle aventure que vous vous apprêtez à vivre, en dénichant pour vous : l'endroit parfait, le repas qui va ravir les papilles, le photographe qui immortalise vos plus beaux moments, le DJ qui fait lever tous les invités,



la décoration digne de vos rêves les plus fous, les petits plus qui feront pétiller la journée.

Les tarifs dépendent de la charge de travail évaluée, chaque événement est créé de toutes pièces selon les envies de chacun.

Les devis sont réalisés sur mesure.



Guérault Delphine - Tél : 07 50 22 18 98
51 rue de la République - 76700 Harfleur
FB : Bonheur and Caux
Mail : guerault.delphine77@gmail.com

[Ciné pop-corn]

« Grease » & « Grease 2 »

« Grease » [1978] de Randal Kleiser - « Grease 2 » [1982] de Patricia Birch



Soirée cinéma pop et colorée dans une ambiance 50' assurée par l'équipe d'Ô Petit Pestacle ! Déco, musique, danse, tout y sera ! Sortez vos perfecto et vos jupes à froufrou et rejoignez-nous !!

Dès 16h : « Grease and Caux » : Atelier coiffure et maquillage années 50 par Delphine de « Bonheur and Caux » et Ludivine de « Espace Coiffure Epouville » : Transformez-vous en Pink Ladies ou en T-Birds !!

17h30 : « Grease » - **20h30 :** « Grease 2 »

Durant la soirée :

- Restauration et buvette tout au long de la soirée (par Ô Petit Pestacle)
- Quiz : Tentez de gagner des places de spectacles
- Karaoké : Serez-vous à la hauteur de John et Olivia ?!

Ciné pop-corn « Grease » & « Grease 2 »
Samedi 4 mars - à partir de 16h - La Forge
Tarifs : de 2,50€ à 5,50€
Informations au 02 35 13 30 09 [La Forge]





Pôle de Beaulieu

L'atelier numérique pour tous !

Si l'outil informatique vous pose problème, si les démarches en ligne sont un casse tête, si l'utilisation d'« appli » sur votre téléphone vous donne la migraine... Alors l'atelier numérique du pôle de Beaulieu est fait pour vous !

Tous les premiers vendredis de chaque mois de 9h30 à 11h30, au pôle de Beaulieu, sont mis en place des ateliers de découverte, d'approfondissement, d'astuces...

Un espace d'échanges dédié aux Harfleurais(es) pour découvrir les outils numériques : ordinateur, tablette ou téléphone, quelle que soit la marque, le modèle ou la puissance de votre appareil. Le prêt d'un appareil est possible sur le temps de la séance.

Une intervenante formée aidera chaque participant en fonction de ses demandes, que ce soit pour de la rédaction, l'accès à des documents officiels, l'utilisation d'un logiciel, d'un traitement de texte, l'élaboration d'un tableau, la découverte de site en navigant sur internet... Tout le monde aura la possibilité de découvrir, de parfaire ou de mettre à jour ses connaissances.

**Inscription par téléphone
ou en vous rendant au pôle de Beaulieu
Tél. 02 35 51 10 51
Prochaine séance le 3 mars 2023**

Prochain Conseil Municipal :
Samedi 25 février

9h - Salle du parc
*Les synthèses et PV des conseils
sont disponibles sur www.harfleur.fr*

Prochain conseil communautaire
Jeudi 9 février - 17h
Carré des Docks - Le Havre

Les séances sont publiques

Carnet

Naissances :

28/12/22 PANCHOUT Djulian

Décès :

14/12/22 HENRY Mireille

01/01/23 REQUIER Marcel



Jobs d'été pour les étudiants

Comme chaque année, la Ville d'Harfleur propose des « jobs d'été » à de jeunes étudiants harfleurais majeurs pour les mois de juillet et août 2023, essentiellement au sein des équipes des services Fleurissement – Espaces Verts – Propreté-voirie.

Vous êtes Harfleurais(e), majeur(e), étudiant(e) post bac en 2022/2023, ou vous entrez en études supérieures à la rentrée scolaire 2023, vous pouvez postuler dès à présent en envoyant votre lettre de motivation et votre curriculum vitae à :

Madame le Maire - Jobs d'été
55 rue de la République
76700 Harfleur

ou par courriel sur
mairie@harfleur.fr

Vous pouvez également déposer votre lettre de motivation et curriculum vitae au service Ressources Humaines de la Ville d'Harfleur. Certains postes nécessitent la détention du permis B : précisez-le sur votre curriculum vitae.

Vos candidatures peuvent être déposées jusqu'au 30 mai 2023.

Le don du sang, un geste d'humanité

Nous avons besoin de vous ! La collecte de dons de sang reste primordiale pour répondre aux besoins des patients. Plus que jamais, consacrez une heure de votre temps à donner votre sang : les réserves sont fragiles, l'EFS compte sur vous.

Mercredi 22 février 2023 de 15h à 19h à Montivilliers

Mercredi 1er mars 2023 de 15h à 19h à Gonfreville-l'Orcher

**Lundi 27 mars 2023 de 11h à 13h et de 14h30 à 18h30 à
Saint-Romain-de-Colbosc**

Mercredi 29 mars 2023 de 15h à 19h à Montivilliers

Info LiA

Pour tout connaître des horaires
et lignes de bus et tramways :
<http://www.transports-lia.fr>
ou sur smartphone
« LiA les lignes de l'agglo »

Allo Agglo ?

Gestion des déchets,
collecte des encombrants
réutilisables, transports scolaires,
risques majeurs ?
pour toutes questions sur
la Communauté urbaine,
Tél : 02 35 22 25 25
Site web :
www.lehavreseinemetropole.fr

Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer
un élu municipal ?

Pour prendre rendez-vous
avec Madame le Maire ou
un adjoint, contactez :

le cabinet du maire
au 02 35 13 30 10
ou mail :
cabinet@harfleur.fr

Pharmacies

Dans la journée, appelez
votre pharmacien habituel.

Pharmacie de la Brèque
35 rue de la République
02 35 45 40 39

**Pharmacie
de la place d'Armes**
26 rue Jehan de Grouchy
02 35 45 77 09

Pharmacie Harfleur-Beaulieu
33 pl. Guy de Maupassant
02 35 45 43 29

**Après 20h, appelez le
3237**

Urgences

Tél. prioritairement
15 : SAMU
17 : Police nationale
18 : Pompiers
114 : Secours
personnes sourdes
et malentendantes
(sms/fax)
112 : Urgence
depuis un portable

Sinon, téléphonez au
02 35 13 30 00
un répondeur vous donnera le
numéro de téléphone
de l'astreinte technique de la ville

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement d'enseignement public, dans un établissement d'enseignement privé ou à domicile.

Le code de l'éducation prévoit, dans son article L. 131-6, que le maire est chargé du contrôle de l'obligation scolaire, c'est pourquoi il est demandé aux familles qui souhaitent inscrire les enfants dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction à domicile, d'en informer par courrier la ville de domiciliation.

L'inscription effective dans un établissement scolaire et/ou les conditions de scolarité à domicile seront vérifiées par l'Education nationale dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme scolaire avec le concours des services municipaux.

Vous avez jusqu'au samedi 11 mars 2023

Une démarche d'inscription auprès de la mairie est nécessaire pour **un enfant en première année de maternelle dans une école harfleuraise :**

Par «Mon guichet» :

Demande d'identifiant à : inscriptions@harfleur.fr pour la création d'un compte famille.
Puis se connecter sur le site internet de la ville www.harfleur.fr rubrique Mon guichet.

Sur Rendez-vous :

- Centre-ville au 02 35 13 30 28
- Beaulieu au 02 35 51 10 51

Documents à fournir :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois).

Demandes de dérogation ou changement de secteur à la carte scolaire : dossier téléchargeable sur le site web de la ville ou demande à faire auprès des services.

Documents à fournir : Courrier indiquant le motif de la demande de dérogation - garde par une assistante maternelle : photocopie de l'agrément, contrat de travail attestant la prise en charge de l'enfant, le dernier bulletin de salaire - Proximité du lieu de travail : certificats de travail des deux parents délivrés par les employeurs.

Dossier complet à déposer au Pôle Administratif de Beaulieu ou au Pôle Accueil Population ou par mail à inscriptions@harfleur.fr

Inscription Cours Préparatoire

les inscriptions en Cours Préparatoire pour les enfants harfleuraies s'effectueront systématiquement en fonction du lieu de domiciliation.

Qui doit inscrire son enfant en CP ?

Les nouvelles personnes domiciliées à harfleur

Les familles harfleuraies qui ont bénéficié :

- d'un changement de secteur en maternelle
- d'une dérogation vers une autre commune.

Les familles non domiciliées à Harfleur munies :

- d'une demande de dérogation auprès de leur commune de domiciliation

L'instruction est obligatoire dès l'âge de trois ans depuis la rentrée 2019. Un enfant qui aura deux ans et demi lors de la rentrée scolaire pourra être inscrit. Son admission dans son école de secteur se fera sous réserve des places disponibles.

Inscriptions aux services scolaires :

Accueils périscolaires et restauration : à renouveler tous les ans. Inscriptions possibles via le site internet ville www.harfleur.fr - rubrique Mon guichet, ou sur rendez-vous en contactant le 02 35 13 30 28 pour le centre-ville / ou le 02 35 51 10 51 pour Beaulieu.

Horaires d'accueil et d'inscription

Pôle Accueil Population (sur rendez-vous 02 35 13 30 28)
les lundis et vendredis : 9h - 12h30 / 13h45 - 17h
les mardis et jeudis : 9h - 17h sans interruption
le mercredi : 14h - 17h

Pôle de Beaulieu (02 35 51 10 51)

les lundis et mercredis : 13h45 - 17h
les mardis, jeudis et vendredis : 9h - 12h30 / 13h45 - 17h
le samedi : 10h - 12h

Groupe majoritaire

Harfleur 2026 - Groupe des élu.e.s communistes et républicains

Le projet du gouvernement : hypothéquer son avenir !

Situation bien morose pour nos habitants en ce début d'année. On comprend la colère qui gronde lorsqu'on leur annonce qu'ils vont devoir travailler plus longtemps. Plus longtemps, mais dans quelle condition ?

Des conditions de travail toujours plus dégradées, des conditions de vie qui se paupérisent, le coût de la vie toujours plus cher et l'injonction presque ubuesque de la part de nos bonnes élites de droite de devoir se priver, faire des économies de bout de chandelle, économiser l'eau, l'électricité, le gaz. Rogner sur ses budgets pour payer les factures.

Le gouvernement se targue d'avoir fait baisser le chômage. Il peut, c'est vrai. La courbe s'inverse. Mais à quel prix ? Multiplication de l'auto-entrepreneuriat, des CDD, de l'intérim, bref, des contrats précaires qui ajoutent de l'instabilité à l'instabilité. Si bien qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait, et qu'aujourd'hui, on nous annonce que ça devra durer plus longtemps. Les Harfleuraies le savent puisqu'ils sont nombreux à avoir recours à ce type de contrat. Ils sont nombreux à voir leur situation financière se dégrader, à voir le panier moyen diminuer et son coût augmenter.

Fermeture des commerces de proximité, augmentation du chômage de longue durée, ce sont des jours bien incertains qui se profilent.

Alors, est-il nécessaire d'en rajouter et de jeter de l'huile sur le feu ? Alors qu'il est indispensable que les politiques se positionnent sur ces sujets de société fondamentaux comme la retraite, le financement des services publics, la transformation de la fonction publique territoriale, les conditions et le temps de travail, est-il utile de publier des tribunes qui ne cherchent qu'à monter les uns contre les autres sans jamais porter d'engagements forts, prendre de réelles positions, ou même proposer des projets, des idées ou simplement des alternatives ? L'opposition municipale à Harfleur n'a cherché, tribune après tribune, qu'à critiquer ou dénigrer depuis ses débuts. Dommage ! Pour notre part, nous, élus communistes et républicains, nous nous opposons radicalement à cette réforme des retraites injuste et vous pourrez nous trouver à vos côtés dans toutes les manifestations pour en discuter. Alors à bientôt, et bon combat !

Loïc Jamet

Président du groupe

Groupe d'opposition

Groupe Harfleur ensemble pour demain

Censurés !

Comme vous l'avez remarqué notre dernière tribune a été censurée par Mme le Maire. Censurée de façon scandaleuse car elle porte une atteinte grave au droit de vous informer en bâillonnant l'opposition.

Censurés pour avoir soi-disant eu l'intention de prodiguer des « informations erronées » concernant le financement de la réparation d'un mur en copropriété pris en charge à 80% par la commune sur le budget d'investissement d'une part et le budget du Centre Communal d'Action Sociale d'autre part.

On nous accuse de mentir. Que nenni ! En atteste un article du Paris Normandie ou le journaliste présent a retranscrit une partie des échanges. En atteste également, le compte rendu du conseil municipal du 8 octobre et différents enregistrements qui peuvent prouver ce que l'on avance !

Ce qui gêne dans cette affaire, c'est la mise en lumière de la ponction d'argent destiné à l'action sociale pour maçonner des briques alors que cet argent aurait pu servir à des familles dans le besoin.

Par ailleurs, dans un édito qui nous est consacré, Mme Morel nous taille un costume sur notre action politique. Pour des opposants sauvages il est à noter

que nous votons la quasi-totalité des délibérations. A l'exception bien sûr celles qui concernent la mauvaise utilisation des deniers de la commune comme en attestent l'histoire de ce mur et la vente bradée de l'hostellerie du prieuré pour ne nous en tenir qu'à ces deux exemples. Au vu de la réaction plus que nerveuse de Mme le Maire on peut penser qu'on ne nous dit pas tout et que la réalité est peut-être pire qu'on ne l'imagine. Une chose est sûre, c'est qu'elle a une conception bien à elle du rôle des élus dans une démocratie et ne manque jamais une occasion de déformer la vérité. Censurer le journaliste Mme Morel ne s'y est pas risqué, mais elle a moins de scrupules à notre égard.

Nacéra Vieublé

Présidente du groupe

A vos Agendas !

ASSOCIATIONS

Loto de la solidarité Femmes Solidaires

Buvette avec sandwiches, viennoiseries et café

Mardi 14 février 2023 - A partir de 13h

La Forge



«Le Havre Roller Derby»

Événement sportif d'envergure à Harfleur !!

Sur le thème de la bande dessinée Zombillenium écrit par Arthur de Pins. L'auteur sera présent pour des dédicaces.

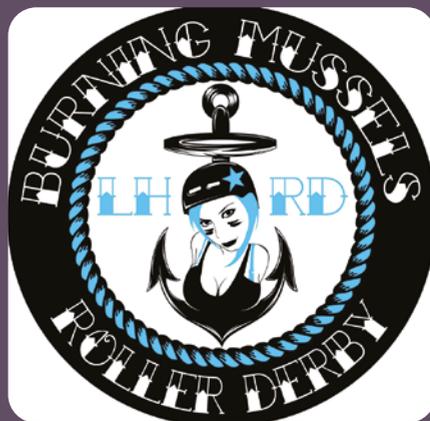
Le matin aura lieu un match de roller derby classique.

L'après-midi aura lieu un tournoi de «Sabbath grand derby», sport tiré de la BD Zombillenium. Plusieurs animations seront proposées comme des ateliers maquillage, du graff, la présence des personnages de la BD. Ouvert à tous !

Détails sur la page FB : Le Havre Roller Derby

Dimanche 5 mars toute la journée -

Complexe sportif Maurice Thorez



Secours populaire

Grande Braderie de linge de maison et de vêtements

du Mardi 7 février à 9h au vendredi 10 février à 12h

Salle de la taillanderie - La Forge



LA FORGE

«Soirée coquine»

par l'association Saundatti After Beat

Soirée spéciale Saint-Valentin

Mardi 14 février - 19h

Bibliothèque Elsa Triolet - Entrée libre sur réservation

Informations - réservations au 02 35 45 42 27 [bibliothèque]

Ciné-goûter «Matilda»

La séance sera suivie d'un goûter, offert à tous

Mercredi 15 février - 14h30

La Forge - Tarif : de 2€ à 4,50€

Informations au 02 35 13 30 09 [La Forge]

Ciné pop-corn

«Grease» & «Grease 2»

Samedi 4 mars - A partir de 16h

La Forge - Tarif : de 2,50€ à 5,50€

Informations au 02 35 13 30 09 [La Forge]

Visite

Le clocher de l'église Saint-Martin

Samedis 11 et 18 mars - 10h30 [Samedi 11 mars : COMPLET]

Eglise Saint-Martin - Gratuit sur réservation

Attention jauge très restreinte

Informations au 02 35 13 30 09 [La Forge]

Renseignements,
inscriptions et billetterie :
Accueil La Forge 02 35 13 30 09

Retrouvez tous les détails et
les compléments d'informations sur :

www.harfleur.fr